

L'Ouvillois

JOURNAL DE HOUILLES

COMPTE RENDU DES SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 ET DU 22 DECEMBRE 2004 DISTRIBUE AVEC *L'OVILLOIS* N°88

Séance du 10 décembre 2004

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2004

Compte tenu des observations de M. Duclos qui sont prises en compte, le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2004 est adopté par 28 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles).

III - Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire annonce le retrait des points III.6 et III.7 ;

ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES

1 - Fourniture de denrées alimentaires année 2005 - Signature des marchés

Après intervention de Messieurs Boivin, Goze et Duclos, le Conseil Municipal décide, par 28 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés pour la fourniture de denrées alimentaires destinées à la confection des repas dans différents établissements de la Ville : Cuisine centrale, crèche les Petits Dauphins, Crèche l'Albatros, mini-crèche, crèche des Bruyères, crèche Charles de Gaulle et la Résidence des personnes âgées avec les entreprises suivantes :

lot n° 1 - charcuterie avec la société Davigel B.P. 41 - 76201 Dieppe

lot n° 3 - produits laitiers avec la société Codifrais Carrefour de l'Europe 60126 Longueil S/Marne

lot n° 4 - fruits et légumes avec la société PVM 17 route de la Bardille 78490 Mère

lot n° 5 - poissons avec la société Bardet Le Grand Large 3, rue Denis Papin 92230 Gennevilliers

lot n° 6 - surgelés avec la société Pomona 4, rue du Palmer 95064 Cergy Pontoise

lot n° 7 - viandes avec la société Socopa B.P. 36 - 27110 Le Neubourg

lot n° 8 - volailles avec la société La Normandie à Paris 36, allée Luxembourg 93320 Pavillons S/Bois

lot n° 9 - pain avec la société SEBA 121-125, rue D. Casanova 93200 St Denis

lot n° 10 - boissons avec société Brasserie les Vosges Chemin le Bouleur 77500 Chelles

PATRIMOINE

2 - Convention de mise à disposition des locaux d'une partie d'un pavillon sis 36 rue P.J. Proudhon à l'association Le Gant d'Or

Suite à l'acquisition par la Ville d'un pavillon situé près du stade Barran au 36 rue P.J. Proudhon dans le but d'affecter celui-ci à des associations à caractère sportif, le Conseil Municipal, après intervention de M. Boivin, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer au Gant d'Or environ 15 m² de locaux afin d'y entreposer des archives, car leur local au 88 rue Diderot s'avère trop exigu.

3 - Convention de mise à disposition des locaux d'une partie d'un pavillon sis 36 rue P.J. Proudhon à l'association Rugby Olympique Club Houilles Carrières

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer au R.O.C.H.C. environ 95 m² du pavillon situé près du stade Barran au 36 rue P.J. Proudhon afin de reloger cette association dont le siège social est établi actuellement au 34 rue Gambetta.

4 - Demande d'autorisation d'urbanisme. Extension du vestiaire des serres municipales 8 rue Nicolas Chrispeels

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la commune, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour l'extension du vestiaire des serres municipales au 8 rue Nicolas Chrispeels.

ADMINISTRATION GENERALE

5 - Communication du rapport annuel 2003 sur l'activité du SIEP de la Boucle de Montesson

Après intervention de Monsieur Bardin, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2003 sur l'activité du SIEP.

RESSOURCES HUMAINES

6 - Convention entre la Commune et la Mutuelle Nationale Territoriale (Contrat de Prévoyance Collective Maintien de Salaire). Subventionnement

Le statut de la fonction publique étant moins favorable en terme d'indemnisation des salariés absents pour raison de santé que la plupart des conventions professionnelles du secteur privé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après intervention de Monsieur Boivin, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre la Commune et la Mutuelle Nationale Territoriale et à verser une subvention à la Mutuelle Nationale Territoriale calculée sur le quart du montant des cotisations dues par les agents au titre de la garantie maintien de salaire.

7 - Journée de solidarité

Avant de passer au vote du point III.7, Monsieur BOIVIN prend la parole et présente la motion dont le texte est le suivant :

"Les élus de Houilles proposent la mise en place, par l'intermédiaire de nos deux assemblées, d'une véritable politique de solidarité envers les personnes âgées et handicapées associant en fonction de leurs moyens toutes les couches sociales de notre pays".

Monsieur le Maire précise que le groupe I.D. COMMUNE ne prendra pas part au vote.

Groupe EAPH : 2 voix contre.

La motion est donc adoptée par 5 voix pour (groupe APH).

Concernant la délibération relative à la journée de solidarité, après intervention de Madame Trézières, le Conseil Municipal décide, par 28 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles), le groupe Agir Pour Houilles ne prenant pas part au vote, d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer aux agents municipaux la plage horaire annuel de 1607 heures, intégrant une journée de travail supplémentaire non rémunérée, afin de participer au dispositif pour le financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées selon la loi du 30 juin 2004.

FINANCES

8 - Exercice 2004 - Ville - Décision Modificative n° 6

Après interventions de Monsieur Duclos et de Monsieur Micor, le Conseil Municipal, par 28 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles), le groupe Agir Pour Houilles ne prenant pas part au vote, décide :

d'ouvrir pour la Ville par Décision Modificative n° 6 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT		
Egal en Recettes et Dépenses	-	346,00 €
TOTAL SECTION		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
Egal en Recettes et Dépenses	1	680,00 €
TOTAL SECTION		0,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €

9 - Ville - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2005

Le Débat d'Orientation Budgétaire préalable à l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2005 pour la Ville fait l'objet d'interventions de Madame Nicole Trézières, Messieurs Eric Bardin, Bernard Duclos, Madame Françoise Teneau et Monsieur Boivin. Il est pris acte du fait qu'il a eu lieu.

10 - Assainissement - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2005

Le Débat d'Orientation Budgétaire préalable à l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2005 pour l'Assainissement a eu lieu.

11 - Ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif des matériels de transport

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Receveur Municipal à sortir de l'actif les matériels de transport réformés en 2004.

12 - Exercice 2004 - Admission en non valeur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les titres pour les années et montants suivants :

EXERCICE	MONTANT
1995	2.831,74
1996	2.017,06
1997	9.150,45
1998	6.210,31
1999	2.596,43
2000	2.317,60
TOTAL	25.123,59

TRAVAUX

13 - Aménagement d'un espace jeunesse - Avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre

Après intervention de Madame Trézières, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet RH+ Architecture concernant les travaux d'aménagement d'un espace jeunesse bd Jean Jaurès à Houilles afin de fixer le montant du coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter, soit 762.856,66 € H.T., montant des marchés passés sur appel d'offres et des marchés négociés passés avec diverses entreprises.

HYGIENE

14 - Installations classées. Enquête publique pour la société ENERTHERM 11-12 rue Noël Pons 92000 Nanterre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à donner un avis favorable à la demande de la société ENERTHEM pour l'implantation d'une nouvelle unité de production d'énergie. Celle-ci alimentera le réseau de chaleur de Paris-La Défense en parallèle de la centrale dite "centrale Alençon", sur le site "Noël Pons" de la commune de Nanterre.

AFFAIRES SOCIALES

15 - Petite Enfance - Adoption de principe de la Prestation de Service Unique

Après intervention de Madame Trézières, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à adopter les principes de la Prestation de Service Unique en vue d'une future contractualisation avec la C.A.F.Y. pour les crèches collectives : Albatros, P'tits Dauphins, Charles de Gaulle, Les Bruyères, pour la structure multi-accueil : Les Genêts et pour la crèche familiale Les Genêts. Le taux de la prestation de service défini par la CAF est de 66 % intégrant les participations des familles. L'heure devient l'unité de référence. L'application de la tarification des participations familiales, définie au niveau national, est obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Séance du 22 décembre 2004

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le point II.2 sera reporté à une séance ultérieure, puis il passe à l'ordre du jour

II - Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Communauté de Communes de la Boucle de la Seine : Approbation du projet de statuts

Après intervention de MM. Duclos, Bardin et Prévost.

La délibération portant approbation des statuts de la Communauté de communes est adoptée par 28 voix POUR (ID COMMUNE et EAPH) et 5 abstentions (A.P.H.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20